

# INSTITUT de FORMATION en MASSO-KINESITHERAPIE de la REUNION

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### EPREUVES DE SELECTION POUR LES DISPENSES DE SCOLARITE

**ANNÉE 2019**

- |   |   |
|---|---|
| - Date inscription IFMK Réunion :         | <b>A partir du Lundi 17 décembre 2018</b>   |
| - Date clôture IFMK Réunion :             | <b>Vendredi 04 janvier 2019</b><br><i>Par courrier : Cachet de la poste faisant foi</i> |
| - Épreuve d'admissibilité :               | <b>Entre le Lundi 11 au Vendredi 15 février 2019</b>                                    |
| - Résultat de l'épreuve d'admissibilité : | <b>À partir du Lundi 25 février 2019</b><br><i>Affichage des résultats à l'IFMK</i>     |
| - Épreuve d'admission :                   | <b>Entre le Lundi 08 au Vendredi 12 avril 2019</b>                                      |
| - Résultat de l'épreuve d'admission :     | <b>A partir du Vendredi 26 avril 2019</b><br><i>Affichage des résultats à l'IFMK</i>    |
| - Rentrée :                               | <b>En septembre 2019</b>  |

**TOUS LES DOSSIERS DOIVENT ETRE RETOURNES A L'IFMK REUNION  
EXCLUSIVEMENT PAR COURRIER  
RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

*« Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen »*

## EPREUVES DE SELECTION POUR LES DISPENSES DE SCOLARITE

<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>	<p><b>Les frais d'inscription sont de 90 euros.</b></p> <p>Les modalités de paiement sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le paiement se fera <b>exclusivement</b> par chèque à l'<b>ordre du « Trésor Public »</b>. Au dos du chèque <u>dans un coin</u>, vous porterez « le nom et prénom » du candidat et « Epreuves des dispenses de scolarité - IFMK 2019 ». Aucun autre mode de paiement ne sera accepté. Le chèque sera joint au dossier d'inscription. <b>Tout dossier d'inscription non accompagné de ce règlement par chèque sera rejeté.</b></li> </ul> <p><b>CES FRAIS SONT DEFINITIVEMENT ACQUIS A L'IFMK DU CHU DE LA REUNION.</b></p>
<b>FORMALITÉS D'INSCRIPTION</b>	<p>Le dossier d'inscription doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ téléchargé sur le site internet CHU de la Réunion à l'adresse suivante <a href="http://www.chu-reunion.fr">www.chu-reunion.fr</a></li> <li>▪ retourné <b>exclusivement par courrier recommandé avec accusé de réception</b> à :</li> </ul> <p style="text-align: center;"> <b>CHU SUD REUNION – IES – IFMK</b>  <b>B.P. 350</b>  <b>97448 ST-PIERRE CEDEX</b>  <b>Tél Secrétariat : 0262 35 94 47</b> </p> <p><b>Tout dossier non-conforme sera retourné au candidat qui ne pourra être inscrit à ces épreuves de sélection.</b></p>
<b>CANDIDATS</b>	<p>Les personnes pouvant demander à bénéficier d'une dispense d'une partie des Unités d'Enseignements (UE) doivent être :</p> <p>1° Les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ diplôme d'Etat d'infirmier ;</li> <li>▶ diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;</li> <li>▶ diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;</li> <li>▶ diplôme d'Etat de psychomotricien ;</li> <li>▶ diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;</li> <li>▶ certificat de capacité d'orthophoniste ;</li> <li>▶ certificat de capacité d'orthoptiste ;</li> <li>▶ diplôme de formation générale en sciences médicales ;</li> <li>▶ diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;</li> <li>▶ diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;</li> <li>▶ diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;</li> </ul> <p>2° Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) ;</p> <p>3° Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master.</p>

<b>NOMBRE DE PLACE</b>	<b>UNE</b>
<b>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</b>	<p style="text-align: center;"><b>Le vendredi 04 janvier 2019</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Par la poste, courrier recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.</b></p>
<b>CONDITIONS DE CET EXAMEN</b>	Les dossiers sont sélectionnés par un jury composé du directeur de l'institut, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans. L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.
<b>ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ</b>	<p style="text-align: center;"><b>Entre le Lundi 11 février au Vendredi 15 février 2019</b></p> <p style="text-align: center;">Traitement et sélection des dossiers reçus par le Jury.</p>
<b>RÉSULTAT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ</b>	<p style="text-align: center;">LES RÉSULTATS SERONT AFFICHÉS À L'IFMK DU CHU DE LA REUNION  <b>A partir du lundi 25 février 2019.</b></p> <p style="text-align: center;">AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE, CHAQUE CANDIDAT SERA INFORMÉ PAR COURRIER.</p>
<b>CONVOCATION À L'ÉPREUVE D'ADMISSION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous vous ferons parvenir votre convocation par courrier, 15 jours avant la date des épreuves. Elle précisera les renseignements pratiques nécessaires, concernant notamment, le déroulement des épreuves, les horaires et le lieu.</li> <li>▪ Si, 8 jours avant les épreuves, vous n'avez pas reçu votre convocation, renseignez-vous auprès de l'IFMK DU CHU DE LA REUNION.</li> </ul>
<b>ÉPREUVE D'ADMISSION</b>	<p style="text-align: center;"><b>Entre le Lundi 08 avril au Vendredi 12 avril 2019</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Obligatoirement en présentiel</u></b></p> <p style="text-align: center;">La date, le lieu et les horaires seront précisés sur la convocation.</p>
<b>LIEU DE CETTE ÉPREUVE</b>	CHU SUD REUNION – IES – <b>IFMK</b> B.P. 350 97448 ST-PIERRE CEDEX
<b>RÉSULTAT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION</b>	<p style="text-align: center;">LES RÉSULTATS SERONT AFFICHÉS À L'IFMK DU CHU DE LA REUNION  <b>A partir du Vendredi 26 avril 2019</b></p> <p style="text-align: center;">AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE, CHAQUE CANDIDAT SERA INFORMÉ PAR COURRIER.</p>
<b>RENTRÉE</b>	La rentrée pour les candidats admis se fera en <b><u>septembre 2019</u></b> .

<b>INSCRIPTION DÉFINITIVE A L'IFMK</b>	<p>Retrait du dossier sur le site <a href="http://www.chu-reunion.fr">www.chu-reunion.fr</a> (<a href="http://www.chu-reunion.fr/spip.php?article76">http://www.chu-reunion.fr/spip.php?article76</a>) à partir du 12 juin 2019.</p> <p><b>1ère étape à l'IFMK :</b> le lundi 08 juillet 2019 à 8h00</p> <p><b>2ème étape pour la visite médicale :</b> (la date et les horaires vous seront communiqués ultérieurement)</p> <p><b>ATTENTION :</b> Les candidats admis doivent <u>obligatoirement</u> se présenter <b>personnellement</b> à ces 2 étapes de l'inscription. Passé ce délai, les candidats sont réputés avoir renoncé au bénéfice de ces épreuves de sélection.</p>
<b>SCOLARITÉ</b>	<p>Le régime de l'Institut est : l'EXTERNAT</p> <p>Pour l'année scolaire 2018-2019, les frais liés à la scolarité était de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>170 €</b> pour les droits et frais d'inscription</li><li>- <b>90 €</b> pour la Contribution Vie Etudiante et de Campus</li><li>- <b>9 €</b> pour le portfolio et le recueil de texte.</li></ul>

## **LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION POUR LES DISPENSES DE SCOLARITE**

<i>Réservé à l'administration</i>	<b><u>Merci de présenter votre dossier dans l'ordre des pièces demandées ci-dessous</u></b>	
<input type="checkbox"/>	1	Fiche 1 : Fiche de renseignements administratifs et acte de candidature ci-jointe dûment remplie
<input type="checkbox"/>	2	Un Curriculum vitae
<input type="checkbox"/>	3	Une lettre de motivation
<input type="checkbox"/>	4	Copies des titres et des diplômes dont une copie de l'attestation de succès au baccalauréat français (ou du titre admis en dispense) et la copie du titre ou diplôme en lien avec la dispense d'une partie des UE de la formation de MK.  <i>NB : Tous les candidats admis devront présenter OBLIGATOIREMENT l'original de tous les diplômes le jour de l'épreuve d'admission.</i>
<input type="checkbox"/>	5	Copie du dossier de scolarité comportant les notes et le détail des études avec les intitulés des Unités d'Enseignements et les contenus des programmes de la (ou des) formations suivies et validées
<input type="checkbox"/>	6	Certificat médical, réalisé par un médecin agréé par l'ARS, attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
<input type="checkbox"/>	7	Une demande d'inscription manuscrite et signée dans laquelle le candidat demande l'examen de son dossier en vue de son admissibilité
<input type="checkbox"/>	8	Photocopie <b>recto-verso</b> de votre carte nationale d'identité ou passeport <b>en cours de validité</b> , sur format A4
<input type="checkbox"/>	9	Fiche 2 : Fiche de bulletin de règlement ci-jointe dûment remplie. Les frais d'inscription seront versés à la Trésorerie Principale du CHU SUD REUNION
<input type="checkbox"/>	10	Le règlement des frais d'inscription de <b>90 euros</b> (Veuillez indiquer au dos du chèque <u>dans un coin</u> « le nom et prénom du candidat – Epreuves des dispenses de scolarité - IFMK 2019 »).
<input type="checkbox"/>	11	<b>Deux enveloppes autocollantes format 22,9*16,2cm affranchies à 1,90€, libellées à votre adresse</b> afin de recevoir : - la convocation à l'épreuve d'admission - les résultats des épreuves.
<input type="checkbox"/>	12	<b>Une enveloppe autocollante libellée à votre adresse</b> afin de vous retourner votre dossier. <i>Cette enveloppe devra être affranchie au poids et au format de votre dossier, si tel n'est pas le cas, il sera à récupérer à l'IFMK.</i>

**CONFORMÉMENT À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ DU 6 JANVIER 1978, LES INFORMATIONS PORTANT SUR VOTRE ÉTAT CIVIL SONT INFORMATISÉES. SEULE L'ADMINISTRATION DE L'IFMK ACCÈDE À LA GLOBALITÉ DE CES INFORMATIONS. LA TRÉSORERIE PRINCIPALE DU GHSR REÇOIT LES INFORMATIONS CONCERNANT L'ENCAISSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION : IDENTITÉ, CARACTÉRISTIQUES DU PAIEMENT. VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION ET DE SUPPRESSION DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT.**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS IFMK

NOM : (en lettre capitales) .....

*Pour les femmes mariées, noter le nom de jeune-fille suivi du nom d'épouse*

Prénoms : .....

*Dans l'ordre de l'état civil – souligner le prénom usuel*

Sexe : Masculin  Féminin

CADRE RESERVE A  
L'ADMINISTRATION

Reçu le :

Né(e) le : .....

N° dossier :

A (localité) : .....

Signature :

Nationalité : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... localité : .....

Téléphone portable : ..... Téléphone fixe : .....

Adresse Email : .....

Nom et Adresse des employeurs : .....

.....

Code postal : ..... localité : .....

Téléphone fixe : .....

Fonction exercée : .....

## ACTE DE CANDIDATURE IFMK

Je, soussigné(e), NOM : .....

Prénoms : .....

*Dans l'ordre de l'état civil – souligner le prénom usuel*

déclare m'inscrire **aux Épreuves de sélection pour les dispenses de scolarité.**

Je m'engage, dans le cas où je serais admis, à produire toutes les pièces du dossier qui me seront demandées. Si les renseignements que je fournis, présents et à venir, étaient inexacts, je sais que je sera radié de la liste des participants aux épreuves ainsi que de la liste d'admissibilité et d'admission.

L'IFMK du CHU de La Réunion ne peut être tenu pour responsable de toute annulation ou report des épreuves dû à des cas de force majeure.

Fait à ..... Le : .....

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")



Institut d'Études de Santé  
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie



Fiche 2

## BULLETIN DE REGLEMENT

(Compte 0781)

### des Droits d'Inscription aux Epreuves de sélection pour les dispenses de scolarité de l'IFMK du CHU de La REUNION

*Session 2019*

Somme à payer : 90,00 € (quatre-vingt-dix euros)

**CANDIDAT** (*à compléter*)

NOM	
PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	

Saint-Pierre, le 17/12/2018

**Directeur des Soins  
Directeur de l'IFMK**



**Monsieur Thierry BOUVIER**

(*A compléter*)

--

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	
DATE DU PAIEMENT	
MODE ( <i>Cocher la mention utile</i> )	<b>Chèque (à l'ordre du Trésor Public) <input checked="" type="checkbox"/></b>
MONTANT	<b>90 euros (quatre-vingt-dix euros)</b>
SIGNATURE DU TRÉSORIER PRINCIPAL	